

**ARRÊTÉ n° 2020 - 72  
de composition de commission d'examen des vœux  
procédure d'accès au premier cycle de l'enseignement supérieur  
rentrée universitaire 2020-2021**

**La présidente**

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 612-3 et D. 612-1-13 ;

**ARRÊTE**

**Article 1** : La composition de la commission d'examen des vœux « Parcoursup » pour l'année 2020-2021, **portail 8 : Humanités**, est arrêtée comme suit :

En qualité de Président de la commission :

Richard BOUCHON : Responsable du portail 8, mention Histoire

En qualité de membres de la commission :

Jacques DÉFOSSÉ : mention Géographie

Richard BOUCHON : mention Histoire

Damien DELILLLE : mention Histoire de l'Art

Anne FRAISSE : mention Lettres

Monica MARTINAT : Programme international MINERVE

**Article 2** : La directrice générale des services de l'université est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché sur les panneaux d'information de l'université et publié sur le site intranet.

Fait à Lyon, le 06/05/2020

La présidente de l'université Lumière Lyon 2

Nathalie DOMPNIER

